

PROCES - VERBAL

de la réunion de la Commission d'Urbanisme
du 28 Septembre 1950.

Etaient présents : M. le Gouverneur
M. le Secrétaire Général
M. J. MILLAUD, Président de l'A.R.
M. A. LEBOUCHER Vice-Président de
l'A.R.
M.M. POROI, FAMBREUN, MARTIN, membres
de la Commission Permanente de
l'A.R.
M. le Procureur
M. AUZELLE
M.M. PERRIN, BAILLY, VAISSIERE,
LASSERRE, ROUCAUTE, VIDAL,
Cdt LAMOUR - MARCHESSEAU.

M. AUZELLE présente un plan au 5/1000 qui fait la synthèse de tous les documents cartographiques et sur lequel seront reportés tous les renseignements donnés par les Services publics; ce plan sera complété par les photos aériennes qui seront prises ultérieurement.

I.- Sanatorium.- et Hôpital

Sur ce plan, M. AUZELLE a indiqué les possibilités d'implantation sur un terrain desservi par la route de Faaa.

Hôpital Le terrain indiqué ne correspond pas à celui primitivement choisi bien qu'il soit placé tout à côté sur le même plateau. Un nouveau projet de route raccourcirait le trajet de 1 km,600. L'orientation des bâtiments serait plus rationnelle sur le nouveau terrain.

Il existerait dit M. le Gouverneur une source très importante à la cote 760m qui permettrait d'alimenter cette cité hospitalière.

Le Dr PERRIN estime l'emplacement meilleur en raison de l'orientation donnée aux bâtiments. M. le Gouverneur fait remarquer que l'accord ayant été donné pour l'expropriation d'un terrain peu importe le terrain, l'expropriation peut s'appliquer au nouveau terrain choisi.

M. le Président MILLAUD demande que l'expropriation soit faite cependant avec toutes les garanties voulues pour sauvegarder au maximum les droits des propriétaires.

Sanatorium M. AUZELLE présente la maquette de la cité. Avec les bâtiments ainsi organisés on peut obtenir 130 lits répartis dans les différents bâtiments. Si nous débutons avec un programme de 60 lits nous pourrions nous étendre par la suite, mais les prévisions concernant l'extension auraient été faites dès le début.

Le coût des constructions s'élèverait à 13.600.000 frs selon une première estimation de M. AUZELLE.

Tout le monde étant d'accord sur le projet présenté, M. le Gouverneur demande à M. AUZELLE de continuer ses études. Cependant selon M. le Gouverneur ces travaux sont de deuxième urgence, l'hôpital étant la première urgence.

Pour l'hôpital M. AUZELLE va demander que lui soit communiqué le relevé des terrains et au cours de la séance prochaine, il pourra ainsi présenter une maquette.

M. le Secrétaire Général insiste pour que les études sur l'alimentation en eau soient entreprises en premier. Elles conditionnent, dit-il, tout le projet.

Il faut demander à M. BERNASTI de faire connaître le résultat des études qu'il a déjà effectuées et au besoin en entreprendre de nouvelles de toute urgence. La captation de la Tipae-rui pourrait être envisagée en partant de la cote 400. Ce captage devra assurer l'alimentation en eau du sana, de l'hôpital, des habitations qui se construisent sur ce plateau et du quartier d'habitations de la route à flanc de côtes.

II. - EDUCATION. -

Collège :

<u>La 1ère tranche</u> : ateliers, garages (vélos)	2.900.000
<u>2ème tranche</u> : 2 logements + logement gardien + garage voitures	1.600.000
<u>3ème tranche</u> : bâtiments administratifs + dortoir filles	10.000.000
<u>4ème tranche</u> : salle de réunion (cinéma etc...) ...	<u>3.700.000</u>
	18.200.000

Ont été dépensés ou vont être dépensés : 17 millions.

M. MILLAUD demande pourquoi un nouveau dortoir dans le bâtiment administratif.

M. VAISSIERE répond qu'il a toujours été question de loger dans des bâtiments séparés garçons et filles. Ce nouveau dortoir est destiné aux filles. Les dortoirs du bâtiment principal peuvent être prévus pour 150 lits. Or il faut prévoir un nombre égal de garçons dans un très proche avenir.

M. MILLAUD s'étonne des extensions envisagées alors que primitivement le bâtiment principal devait suffire à nos besoins. Il trouve trop somptueux le projet présenté. Salle de réunion - bâtiments administratifs très complets. On peut, selon lui, faire des économies en étant plus modeste.

Cependant, après discussion, M. le Président MILLAUD et les membres de l'Assemblée Représentative présents, admettent le projet présenté, la première tranche concernant la construction des ateliers devant être mise en oeuvre dès maintenant vu l'urgence.

M. le Procureur déplore la proximité des ateliers qui seront assourdissants pour les classes.

H. le Gouverneur fait remarquer qu'ultérieurement l'enseignement professionnel sera transféré dans l'ancien hôpital.

M. le Procureur fait remarquer qu'il y aurait intérêt à prévoir largement les réserves d'urbanisme pour ménager l'avenir.

III.- Questions diverses.

a) M. AUZELLE demande la participation de M. LASSERRE aux travaux de la commission. D'accord.

b) agrandissement du cimetière.

La Municipalité possède des terrains mais qu'il faut déblayer. Les déblais pourront être utilisés devant Paofai. Certains terrains maritimes appartenant aux Domaines sans contestation possible, ils seront les premiers remblayés et l'opération peut être entreprise sans autre formalité.

c) où placer l'hôtel des Postes ? La seule solution défendable paraît être l'avenue Bruat, mais le terrain va coûter cher. Si ce terrain doit être utilisé ultérieurement il suffirait pour le moment de faire simplement des réserves, par la suite ce terrain pourrait être échangé contre un des terrains remblayés. M. AUZELLE estime que le terrain de l'avenue Bruat devrait être réservé au Palais de l'Océanie.

L'Hôtel des Postes pourrait être installé sur l'emplacement actuel de l'Imprimerie avec les 1.500.000 frs que nécessiterait l'achat immédiat d'un terrain semblable à celui de l'avenue Bruat pour l'Hôtel des Postes. L'Imprimerie pourrait être construite derrière le Secrétariat Général.

M. MILLAUD regretterait de voir abîmer le parc du Gouvernement. H. le Procureur est du même avis. C'est un lieu historique à préserver. Dans ce cas rechercher un autre emplacement pour l'Imprimerie. M. AUZELLE va le faire.

d) M. AUZELLE demande s'il peut se faire aider par M. FINCEMIN pour commencer les négociations concernant l'îlot insalubre " Si Ni Tong ". D'accord.

e) Musée.- Le Président des Etudes Océaniques a montré à M. AUZELLE le projet de bâtiment qu'il fait étudier par M. CHABANA. M. AUZELLE propose de réserver plutôt l'emplacement du Musée actuel pour le Palais de l'Assemblée, le Musée étant réparti en petits pavillons disposés dans les jardins.

M. AUZELLE demande s'il peut faire part de ce projet au Président de cette Société. Le projet de M. CHABANA nécessiterait 3 millions alors qu'on pourrait commencer une première tranche contenant un nombre suffisant de ces pavillons pour 1.500.000.

La commission est d'accord.

IV.- Travaux portuaires.

Selon M. BAILLY, il faut prévoir en premier le prolongement des quais mais en laissant subsister la darse des phosphates.

M. le Gouverneur expose qu'il faut remblayer Fare Ute, et réserver sur cet espace :

- 1) l'hydrobase
- 2) un emplacement pour les ateliers de réparation (à proximité de la côte).
- 3) des installations de tanks à carburants.

Pour que M. AUZELLE puisse commencer ses travaux il est nécessaire d'étudier au préalable les conditions dans lesquelles le remblai est possible.

Le port devra également donner son avis sur l'utilisation du terrain récupéré, l'emplacement, la superficie et la répartition des différentes zones.

M. le Ct LAMOUR offre de nous faire faire par le Ct du Lotus ce relevé du terrain sous-marin à remblayer (délai prévu 15 jours).

Le Gouverneur demande au Ct LAMOUR si la base doit demeurer où elle est ou si elle pourrait être déplacée sur le nouveau terrain. Le Commandant répond qu'il ne lui paraît guère possible de changer l'emplacement actuelle qui est très propice à l'aménagement ultérieur d'une hydrobase de la Marine.

Où doit-on placer le port desyachats ?
Il est décidé de le conserver où il est.

Il est à examiner le problème des installations portuaires proprement dites, grues, bascule etc....

La prochaine réunion est fixée au jeudi 1^{er} octobre.